

d'autres pays. Depuis dix ans, les exportations agricoles du Canada à la Communauté économique européenne et au Royaume-Uni ont augmenté de 10 p. 100, tandis que les ventes des États-Unis augmentaient de 37 p. 100 et valaient quatre fois plus. Cela ne fait pas honneur aux réalisations de notre gouvernement pendant ces années-là. Nous savons également que le Canada s'est concentré sur un produit à croissance plus lente, le blé plutôt que les céréales secondaires; et sur un marché à croissance plus lente, le Royaume-Uni au lieu de la Communauté économique européenne. A mon avis, le gouvernement se doit de faire quelque chose à ce sujet.

● (3.40 p.m.)

La raison qui motive le bill à l'étude est qu'au début des années 60 on achemina un plus grande quantité de blé américain au moyen de ventes de faveur et certains pensent qu'on a utilisé cette méthode commerciale inique pour forcer les pays à acheter davantage de blé commercial des États-Unis. Cette méthode a eu de très grandes répercussions sur les marchés mondiaux et a beaucoup affecté notre marché du blé. Si à l'époque, ou au cours des dernières années, le gouvernement avait permis davantage de ventes de faveur avant de perdre le marché, nous n'aurions pas à étudier ce bill. A la même époque, les États-Unis adoptèrent la Public Law 480 qui ralentit les exportations de blé, surtout de 1955 à 1960, et peut-être aussi au cours des trois dernières années, alors que les importants achats soviétiques et chinois diminuèrent. La Public Law 480 a été une des principales raisons pour lesquelles le Canada a perdu les marchés dont il avait tant besoin.

Nous espérons tous, j'en suis sûr, pouvoir aider le secteur agricole de notre économie. Nous savons que les cultivateurs du Canada n'ont jamais touché leur juste part du revenu national. Cela n'est pas un mythe, c'est une réalité, comme le prouvent les derniers chiffres du BFS. Nous savons aussi qu'afin de venir en aide à ceux qui manquent de capital, il nous faut adopter une mesure semblable au bill à l'étude. Mais cela ne suffit pas, cependant.

Si on va dans l'Ouest, par exemple, on voit les exploitants d'élevateurs transformés en percepteurs: en effet, si un agriculteur ne paie pas ses taxes municipales, l'exploitant d'élevateur ne doit pas accepter son grain, ou s'il l'accepte, il doit déduire ces taxes du prix d'achat. J'espère que le ministre en parlera. Il faudrait enlever aux exploitants d'élevateurs la charge d'appliquer ces règlements. Nous savons combien il est difficile pour les agriculteurs de livrer leur grain à l'élevateur et de recevoir seulement la moitié du prix, parce qu'on en déduit le montant des paiements anticipés, et d'aller ensuite rembourser les emprunts qu'ils ont dû contracter pour survivre.

On ne tient nullement compte du revenu ou du produit des placements. Je suis certain que nos gens des régions rurales nous regardent à la Chambre des communes et se demandent si nous ne sommes pas tellement obsédés par la situation dans les grandes villes que nous avons oublié les problèmes des régions comme les leurs. Il est grand temps que nous nous préoccupions des industries de base et, bien entendu, la pêche en est une. Si nous le faisons, alors nous n'aurions pas besoin de recourir à ce genre de mesure.

Toute cette planification que nous estimions nécessaire aurait pu se faire depuis pas tellement d'années. Nos maisons de courtage ne sont pas tellement intéressées à vendre le grain canadien. Si elles ont par hasard un navire là-bas en Australie, elles verront à le remplir avant de lui faire mettre le cap sur le Canada où il viendra se remplir du grain que nous avons à exporter. Il faudrait se pencher quelque peu sur la façon dont les maisons de courtage traitent notre grain. C'est là le genre de situation qui se prête bien aux dispositions que renferme le bill C-239. Il ne serait pas nécessaire de débattre la question aujourd'hui si nous nous préoccupions réellement de la contribution globale de l'économie des provinces des Prairies.

Nous devons nous demander, monsieur l'Orateur, pourquoi le cultivateur n'obtient pas sa quote-part et pourquoi il faut lui fournir de l'aide. Lorsque nous songeons, par exemple, au coût de l'outillage agricole, nous nous rendons compte que le gouvernement n'a, à ce sujet, procédé à aucune enquête en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, même si M. Barber l'avait recommandé. Les cultivateurs doivent utiliser leurs avances en espèces pour acheter de l'outillage à des prix exorbitants. Lorsque viendra le temps pour le producteur agricole de marquer son bulletin de vote, il va se souvenir de tout cela et aussi du peu que le gouvernement a fait pour mettre en œuvre les programmes nécessaires afin de lui assurer un rendement sur son placement.

Bien d'autres députés veulent participer à ce débat, j'en suis sûr, et nous nous demandons tous si les bills concernant l'agriculture sont présentés uniquement en vue de racoler des voix. Dans une allocation prononcée devant 250 personnes, le premier ministre de la Saskatchewan a dit qu'il ne voulait pas dévoiler la date des élections en Saskatchewan, mais que ce serait bien agréable si les cultivateurs recevaient ces chèques avant la tenue d'élections. A mon avis, les politiciens jouent avec la vie des ruraux du Canada lorsqu'ils font des déclarations semblables. Cela nous porte à croire qu'il y a collusion entre les partis fédéraux et provinciaux afin de s'assurer le plus grand nombre de voix en temps opportun.

Nous savons tous que l'un des impératifs de l'heure est d'obtenir des exploitations agricoles viables au point de vue économique. Cela n'est possible que si le cultivateur obtient un prix raisonnable pour ses produits. S'il va sans dire que nous appuyons le bill C-239 afin qu'il puisse être étudié au comité—où il faudra sans doute y apporter beaucoup de modifications—je dois faire remarquer que ce bill ne résout rien. Ce ne peut être une solution que de dire «Nous allons vous donner plus d'argent aujourd'hui» pour ensuite reprendre cette somme au moyen d'un vote en déclarant: «Votre investissement ne vous rapporte pas assez.» Tout à l'heure, j'ai cité cet article qui faisait apparaître qu'en 1969 le niveau critique se situait à 4 cents par boisseau.

Comment le monde agricole canadien peut-il subsister à la lumière du projet de loi à l'étude? Un député a dit qu'il y avait différents moyens d'être un cultivateur prospère, et je pense que cela vaut aussi pour les avances en espèces. Beaucoup de cultivateurs ne voudront pas des avances en espèces, car ils savent ce qui peut en résulter. On avait coutume de dire qu'il suffisait à un